

# **XXVII<sup>ème</sup> Parlement des enfants**

## **PROPOSITION DE LOI**

**visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes**

Rédigée et présentée par les élèves de CM2 de l'école élémentaire Porette

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous sommes en 2024, l'année des Jeux Olympiques en France et la flamme olympique passera à côté de notre école.

Nous y voyons un symbole : l'importance d'enseigner aux élèves et aux jeunes la place du sport dans la société et dans leur quotidien en s'inspirant de la philosophie de la Grèce Antique qui disait : « *celui qui entraîne son corps entraîne son esprit* ».

Nous pensons que l'accueil de cet événement mondial doit servir à sensibiliser les enfants aux valeurs du sport et à sa pratique quotidienne pour être en meilleure santé.

Le Président de la République a d'ailleurs décidé de faire de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 car les jeunes font de moins en moins de sport et passent trop de temps derrière leurs écrans. Cela pose de plus en plus de problèmes pour leur santé car ils sont de moins en moins actifs.

Voici les chiffres ( *source : Ministère des sports*)

- un enfant sur cinq est touché, par l'obésité et l'hypertension.
- 80% des 11-17 ans sont en-dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'OMS.
- 50% des jeunes entre 16 et 30 ans déclarent passer plus de 6h par jour devant les écrans.
- En 40 ans, les enfants ont perdu 25 % de leur capacité cardiaque.

Ces chiffres sont très inquiétants pour leur avenir et pour la santé publique. Mais une étude de 2023, financée par le Ministre des Sports constate que l'on peut changer la tendance et « inverser les courbes » si la pratique physique devient régulière.

Dans ce contexte, il nous semble essentiel que les enfants apprennent l'importance de l'activité physique sur leur santé. Cela doit être au même niveau que les autres enseignements. Nous proposons donc dès l'entrée en CP des cours sur l'activité physique et la nutrition sur le temps scolaire, une heure par mois, afin que les enfants apprennent à bien se nourrir ainsi que les effets positifs du sport sur la santé. (Article 1)

Nous pensons qu'il faut donner les moyens aux enfants, ainsi qu'aux adultes responsables d'eux et de leur scolarité (parents, enseignants, mairies) d'être acteurs de leur quotidien sportif. Nous proposons que les établissements organisent une fois par trimestre « Les rencontres du sport : tous concernés » où les parents, les élèves, la mairie et les professeurs échangent sur l'importance de la pratique sportive et les moyens qui peuvent être consacrés à son déploiement dans le quotidien des élèves (une heure de sport par jour à l'école soit quatre heures par semaine). (Article 2)

Chaque école doit avoir un professeur de sport, ce qui n'est pas toujours le cas. Une grande campagne de formation des professeurs de sport doit donc être lancée en priorité dans les endroits qui en ont peu. Ce professeur est responsable avec le ou la Directrice de l'école pour mettre en place des partenariats avec la Mairie et les clubs de sport afin d'améliorer l'accès de tous aux structures sportives qui manquent aux écoles dans certains endroits. (Article 3)

Pour que le sport soit comme un réflexe quotidien nous proposons que chaque élève puisse avoir un chronomètre ou un tableau « Heures sportives » pour permettre d'enregistrer son temps d'activités hebdomadaire afin de s'assurer que les quatre heures soient effectuées. (Article 4)

– 2 –

## **PROPOSITION DE LOI**

### **Article 1er**

L'enseignement à l'éducation physique et sportive ainsi qu'aux bases nutritionnelles pour être et rester en bonne santé est mis en place 1 heure par mois dès le Cours Préparatoire sur le temps scolaire.

### **Article 2**

Les établissements organisent, une fois par trimestre, une réunion : « Les rencontres du sport : tous concernés » entre les parents d'élèves, les élèves, la mairie et les professeurs pour échanger sur l'importance de la pratique sportive et les moyens qui peuvent être consacrés à son déploiement dans le quotidien des élèves et les bonnes pratiques à mettre en place dans leur quotidien avec une heure de sport par jour à l'école soit quatre heures par semaine.

Un cahier des bonnes pratiques est rédigé tous les deux ans et distribué aux élèves.

### **Article 3**

Une grande campagne pour former plus de professeurs d'EPS est mise en place afin que chaque établissement en France puisse en avoir un.

Le professeur de sport et le directeur de l'établissement sont chargés de mettre en place des partenariats avec la Mairie et les clubs de sport afin d'améliorer l'accès de tous aux structures sportives qui manquent aux écoles dans certains endroits.

### **Article 4**

Un cahier « chronomètre » ou un tableau sportif est distribué par le Ministère à chaque élève pour que chacun enregistre son temps d'activité et s'assure que les quatre heures hebdomadaires sont effectuées.